

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 MARS 2022

N° 17/22

L'an deux mil vingt-deux, jeudi 17 mars, à 19h34, le Conseil municipal de la Commune de PONTOISE légalement convoqué le 11 mars 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Stéphanie VON EUW, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L 2121-7), et sous la Présidence de Monsieur Laurent LAMBERT, Adjoint au Maire en charge des Finances, pour les notes 3-5 et 3-6 relatives aux comptes administratifs 2021 pour les budgets principal et annexe des parcs de stationnement.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

39

MEMBRES PRESENTS :

Mme Stéphanie VON EUW – M. François DAOUST – Mme Anne FROMENTEIL – M. Robert DUPAQUIER – Mme Léna MOAL-DE BOURMONT – M. Laurent LAMBERT – Mme Laetitia DEWALLE – Mme Schahrazade DELAMARE – M. Patrick MORCELLO – Mme Marie-Claude CABARRUS – M. Sébastien GUERY – Mme Céline ALVES PINTO – M. Philippe ROUDEN – Mme Céline KALNIN – Mme Monique LEFEBVRE – M. Rémi BOUXOM – Mme Stéphanie PACKERT – M. Raoul NKAMWA – Mme Karine LAVENU – M. Rolland DELHORBE – Mme Marie-Christine DEJARDIN – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Agnès IRRMANN – M. Jean-Christophe BORIES – Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER – Mme Florence CHAMBON – M. Gérard BOMMENEL.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Sébastien BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Léna MOAL-DE BOURMONT.
M. Laurent LEBAILLIF a donné pouvoir à Mme Schahrazade DELAMARE.
M. Emmanuel PEZET a donné pouvoir à M. Laurent LAMBERT.
Mme Annick FERRE a donné pouvoir à M. Philippe ROUDEN.
Mme Karima OUMOKRANE a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL.
M. Mehdi BOUHANNA a donné pouvoir à M. Rémi BOUXOM.
M. Victor BRAMI a donné pouvoir à M. Patrick MORCELLO.
Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à Mme Marie-Christine DEJARDIN.
M. François FROMANGÉ a donné pouvoir à Mme Monique LEFEBVRE.
Mme Sandrine PARISE-HEIDEIGER a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.
M. Pascal BOURDOU a donné pouvoir à Mme Agnès IRRMANN.
M. Matthieu DREVELLE a donné pouvoir à Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Robert DUPAQUIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195.05005-20220328-17_22-DE

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLU D'OSNY – AVIS DE LA COMMUNE DE PONTOISE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, et notamment l'article L153-40,

VU l'arrêté municipal de la commune d'Osny qui prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Osny, en date du 10 septembre 2021,

VU le courrier en date du 10 janvier 2022 de notification pour avis du projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'Osny à la commune de Pontoise,

VU le projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'Osny,

OUI l'exposé de Monsieur Robert DUPÂQUIER, rapporteur,

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'Osny est notifié pour avis à la commune de Pontoise,

CONSIDERANT que le principal objet du projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'Osny concerne la construction d'un nouveau collège sur le territoire d'Osny, et plus précisément sur le secteur de la Demi-Lieue –Génicourt,

CONSIDERANT que ce projet de modification simplifiée du PLU d'Osny n'a pas d'impact pour la commune de Pontoise,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 17 février 2022 et de la Commission Ressources en date du 9 mars 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE: 30 voix pour, 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Florence CHAMBON, Gérard BOMMENEL) et 5 ne prennent pas part au vote (Gérard SEIMBILLE, Pascal BOURDOU, Agnès IRRMANN, Sandrine PARISE-HEIDEIGER, Jean-Christophe BORIES)

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune d'Osny.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au Maire de la commune d'Osny.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le

De la publication le

Fait à Pontoise le

Le Maire

Olivier CASENAZ
Directeur Général des Services

Fait et délibéré à Pontoise le 17 mars 2022



Stéphanie VON EUW
Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219505005-20220328-17_22-DE